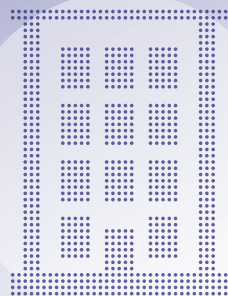
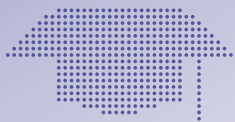


RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

CENTRE D'ACQUISITIONS

GOUVERNEMENTALES



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

CENTRE D'ACQUISITIONS

GOUVERNEMENTALES

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification stratégique et de la performance en collaboration avec la Direction des communications.

Pour plus d'information :

Direction des communications
Centre d'acquisitions gouvernementales
150, boulevard René-Lévesque Est, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 2B2

Courriel : servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca
Site Web : Quebec.ca/gouv/acquisitions

Dépôt légal – Septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-90203-4 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-90202-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) qui couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

À titre de nouvelle entité publique, ce premier rapport fait état des résultats obtenus par le CAG ainsi que de ses principales réalisations. Il démontre également la priorité du gouvernement du Québec à mettre en œuvre une organisation gouvernementale responsable des regroupements d'achats ayant pour objectif de maximiser les stratégies d'acquisitions et de générer des économies de volume.

À cet égard, je tiens à souligner le travail colossal des équipes ayant mis sur pied le CAG depuis le 1^{er} septembre 2020. Basé sur les meilleures pratiques dans le domaine, je suis persuadée que le regroupement des expertises au sein du CAG nous permet de faire des choix judicieux au bénéfice de toute la population du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale,

Original signé

Sonia LeBel

Québec, septembre 2021

MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL



Madame la Ministre,

Je vous communique le tout premier Rapport annuel de gestion du CAG pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2021.

Ce rapport contient les informations importantes qui ont mené à la définition du CAG et à la réalisation de ses mandats qui visent à optimiser les acquisitions gouvernementales. Ainsi, une description de l'organisation et des faits saillants sont présentés, tout comme l'utilisation des ressources de notre organisation en matières humaines et informationnelles. Aussi, en plus de contenir les données attendues du CAG au regard d'autres exigences législatives et réglementaires, ce rapport transmet des renseignements sur notre organisme, notamment sur sa gouvernance.

À titre de président-directeur général du CAG, je tiens à souligner les réussites de notre très jeune entité publique depuis sa création le 1^{er} septembre 2020. En effet, alors que le CAG se mettait en place tout en soutenant prioritairement le gouvernement du Québec dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, l'organisation est toujours demeurée à l'écoute de sa clientèle tout en tenant compte de la réalité des marchés et a favorisé l'implantation de stratégies d'acquisition basées sur l'achat québécois.

En 2020-2021, je suis fier d'affirmer que le CAG a débuté, avec succès, sa mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, au bénéfice de la population québécoise.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes plus respectueuses salutations,

Le président-directeur général,

Original signé

Pierre Julien

Québec, septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	11
2. LES RÉSULTATS	14
2.1 Plan stratégique	14
2.2 Déclaration de services aux citoyens	15
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	16
3.1 Utilisation des ressources humaines	16
3.2 Utilisation des ressources financières	18
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	19
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	20
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	20
4.2 Développement durable	21
4.3 Occupation et vitalité des territoires	22
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	23
4.5 Accès à l'égalité en emploi	24
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	29
4.7 Allègements réglementaires et administratifs	30
4.8 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	31
4.9 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	33
4.10 Politique de financement des services publics	35
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	37
5. ANNEXE 2 – AUTRES INFORMATIONS	38
5.1 États financiers	38
5.2 Gouvernance	62
5.3 Lois et règlements	67

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité, en tant que président-directeur général. Son exactitude, son exhaustivité et sa fiabilité, de même que les contrôles qui s'y rapportent, relèvent également de ma responsabilité.

Tout au long de l'exercice financier, la direction du CAG a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle pour garantir l'atteinte des objectifs fixés et pour gérer les risques auxquels le CAG est exposé.

La Direction de l'audit interne s'est assurée de la plausibilité et de la cohérence de l'information présentée et a rédigé un rapport de validation en ce sens.

À mon avis, l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables, et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

Le président-directeur général,

Original signé

Pierre Julien

Québec, septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Président-directeur général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du CAG au terme de son premier exercice financier écourté, terminé le 31 mars 2021, à l'exception des données provenant des états financiers présentés à la partie 5.1.

La responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la fiabilité et à la divulgation de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion incombe à la direction du CAG. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et des contrôles arithmétiques. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation ni à évaluer le contrôle interne ou à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information examinée et contenue dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du CAG nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,

Original signé

Jean Lemelin, CPA auditeur, CA

Québec, septembre 2021

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le CAG a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics (MO) les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans le cadre de ses activités, le CAG a comme préoccupation première de rencontrer les besoins en biens et services de l'ensemble des ministères et des organismes publics, incluant ceux du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à un juste prix, au bon moment et dans le respect de l'encadrement éthique, légal et financier. Il assure ainsi, à la population québécoise, l'accessibilité à des produits et à des services de qualité.

Clientèles

L'article 4 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, c. 7.01, ci-après la « LCAG ») définit les clients (organismes publics) pour lesquels le CAG a pour mission de fournir les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

À cette liste s'ajoutent d'autres clients (personnes ou entités), pour lesquels le CAG peut accepter de fournir des biens ou des services en application de l'article 18 de la LCAG.

Services

Dans le cadre de sa mission, le CAG offre plusieurs services :

- regroupements d'achats de biens et de services;
- acquisition de biens et de services par les achats mandatés;
- disposition des biens;
- publicité;
- placement médias.

La liste des biens et services pour l'acquisition desquels les clientèles doivent recourir au CAG a été définie dans quatre arrêtés ministériels, pris respectivement par la présidente du Conseil du trésor, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, et ils sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2020.

Contexte et enjeux

C'est le 1^{er} septembre 2020, dans un contexte de pandémie, avec l'ensemble de ses effectifs en télétravail, que le CAG a débuté ses activités. Au 31 mars 2021, le CAG comptait sept mois d'opération.

Le CAG est le regroupement de cinq entités ayant une expertise en acquisition :

- le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- Collecto Services regroupés en éducation (volet acquisition de biens et de services);
- le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec (GACEQ);
- le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec (GAC de l'OUEST);
- SigmaSanté (volet acquisition de biens et de services).

L'intégration des cinq entités, dont quatre sont hors fonction publique, au cadre légal et normatif de la fonction publique a présenté certains défis. Chacune des différentes entités possédait une culture organisationnelle qui lui était propre. Dans ce contexte, le CAG a dû jeter les bases d'une nouvelle culture qui prend en compte la réalité des anciennes entités, harmoniser les pratiques et les façons de faire et déployer une synergie afin de susciter l'adhésion et la mobilisation.

Impacts de la pandémie

L'urgence sanitaire, décrétée en mars 2020, a mobilisé les opérations des anciens groupes d'approvisionnement en commun et du CSPQ, qui ont dû alors orienter le travail des équipes autour des acquisitions liées à la pandémie. C'est dans ce contexte, apportant des défis additionnels, que le CAG a amorcé ses opérations. La pandémie a perturbé le cours normal des acquisitions, puisque les processus d'appel au marché normalement en cours ont été suspendus au printemps et à l'été 2020.

Afin de pallier cette situation, le CAG a déployé tous les efforts nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs et pour résoudre les problèmes permettant de maintenir l'approvisionnement de sa clientèle et d'éviter les bris de service. Le 13 mars 2020, en raison de l'urgence sanitaire, le gouvernement du Québec a autorisé par décret l'octroi de contrats de gré à gré pour les commandes d'équipements de protection individuelle (ÉPI), les fournitures et les équipements médicaux. Ainsi, les contrats nécessaires ont été octroyés dans le but de protéger la santé des Québécoises et des Québécois et d'assurer la continuité de l'approvisionnement.

Depuis sa mise en place le 1^{er} septembre 2020, le CAG joue un rôle important dans l'acquisition de matériel médical, notamment les ÉPI dont les masques médicaux, les masques N95, les blouses, les gants, les visières, et les combinaisons, et ce, pour l'ensemble des MO.

Au 31 mars 2021, le CAG poursuit son appui au gouvernement dans la lutte à la pandémie de la COVID-19 en planifiant les acquisitions de matériel et d'équipements critiques liées aux mesures sanitaires à mettre en place selon l'évolution des protocoles. L'organisme dispose d'un comité COVID-19 entièrement consacré à l'urgence sanitaire.

Maintien et développement de l'expertise en acquisition

Le regroupement de l'expertise en acquisition est l'une des pierres angulaires du CAG. Celui-ci compte plus de 300 employés dévoués à sa mission. Au cours de l'exercice, le CAG a consolidé cette expertise par l'ajout de ressources spécialisées, l'harmonisation des pratiques en acquisition et la formation.

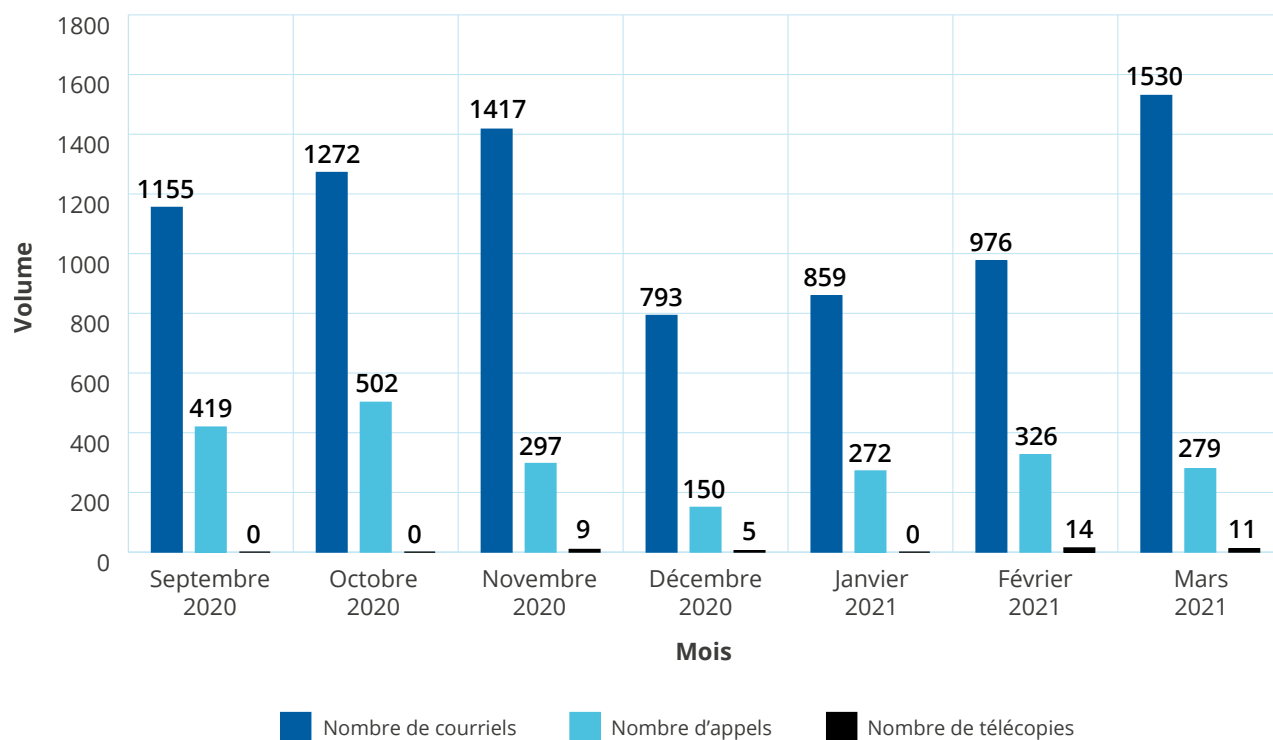
Son expertise est fondée sur les domaines suivants :

- les stratégies en regroupements d'achats;
- la gestion rigoureuse du processus d'appel au marché et de conclusion de contrats;
- la production des documents d'appels d'offres publics;
- la coordination de comités de sélection des fournisseurs et prestataires de services;
- la rédaction d'avenants et l'accompagnement en cas de litige;
- l'application des règles contractuelles;
- l'exécution de contrats;
- le service à la clientèle.

Maintien du niveau de service

Le service à la clientèle revêt une importance primordiale au CAG. Au cours de la période visée, l'organisme a œuvré à l'intégration harmonieuse des façons de faire des cinq entités afin de maintenir le niveau de service, tout en s'assurant d'un traitement équitable des demandes de la clientèle, dans un délai raisonnable.

Répartition des demandes reçues, selon leur mode de communication, du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021



Mise en place de la gouvernance participative

Dès la création du CAG, des comités consultatifs ont vu le jour. Ils tiennent compte des différentes réalités du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des ministères et organismes. Des rencontres suivant une approche collaborative et concertée ont pour objectif de créer une synergie avec les bons acteurs et de mettre en place les nouvelles structures de gouvernance participative. Elles ont constitué un apport important pour l'élaboration du premier Plan des acquisitions gouvernementales (PAG) dont la mise en place a débuté le 1^{er} avril 2021. Le PAG a été publié le 17 juin 2021.

Chiffres clés

Données au 31 mars 2021

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
312	Employés au CAG (comprend toutes les personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires)
145,9 M\$	Dépenses
154 M\$	Économies gouvernementales (1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021)
31	Nombre d'appels d'offres publiés sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)
894,7 M\$	Valeur des contrats conclus (pour les regroupements d'achats et les achats mandatés)
707	Dossiers actifs en acquisitions regroupées
1 100	Contrats actifs pour des biens et services (un dossier peut inclure plusieurs contrats)
657	Clients du CAG provenant notamment de : <ul style="list-style-type: none">• 51 ministères et organismes (MO) publics;• 34 établissements du réseau de la santé et des services sociaux;• 146 établissements du réseau de l'éducation, dont :<ul style="list-style-type: none">- 72 centres de services scolaires et commissions scolaires anglophones;- 54 collèges;- 20 universités;• certaines municipalités.
83 %	Des fournisseurs ont une adresse d'affaires au Québec
13	Succursales, réparties dans neuf régions administratives, et un siège social dans la ville de Québec

1.2 Faits saillants

Les activités qui ont eu cours durant la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021 ont été consacrées à la création et à la mise en place du CAG. Le plan de travail de l'organisme s'est articulé autour des axes suivants auxquels se sont rattachés de nombreux livrables :

Mise en place du CAG

- Application du cadre normatif en gestion contractuelle, notamment par la création du comité de gestion des risques contractuels et du Bureau des appels d'offres publics;
- Mise en place de la gouvernance organisationnelle par la création des comités de gouvernance et de vérification et la tenue de la première rencontre;
- Mise en place des différents comités de gouvernance interne;
- Adoption de nombreuses politiques et directives pour encadrer les opérations;
- Organisation de la gouvernance participative par la constitution des comités consultatifs des partenaires;
- Mise en œuvre des mécanismes de reddition de comptes et des plans qui s'y rattachent;
- Création et développement d'une nouvelle culture organisationnelle pour mobiliser et fidéliser par l'harmonisation des façons de faire et la consolidation des équipes;
- Maintien des standards élevés en service à la clientèle.

Plan stratégique

- Processus de planification stratégique, incluant la définition de la vision et des valeurs du CAG, l'élaboration du Plan stratégique 2021-2023 et le développement d'un Plan d'action organisationnel (PAO).

Plan des acquisitions gouvernementales

- Définition des orientations stratégiques et des modèles d'affaires menant à la création et au dépôt du Plan des acquisitions gouvernementales 2021-2022.

Appui au gouvernement pour les acquisitions dans le contexte de la pandémie

- Maintien de l'approvisionnement en continu des MO en équipements et matériel critique, dont les ÉPI et tout autre équipement rendu nécessaire par la pandémie de la COVID-19.

Appui au gouvernement dans la relance économique du Québec

- Développement d'une approche en appui aux orientations gouvernementales pour favoriser les achats durables et écoresponsables et l'achat québécois;
- Développement d'une stratégie pour la régionalisation des postes.

Économies gouvernementales

- Montant prévu des économies d'échelle découlant des regroupements d'achats de 100 M\$ pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021, alors que le montant réel se situe à 154 M\$.

Approvisionnementnements stratégiques

- Maintien des activités en regroupement d'achats et en achats mandatés afin de desservir adéquatement la clientèle et d'éviter les bris de services;
- Maintien des services aux MO en acquisitions et en gestion contractuelle, selon les normes établies et en fonction des fluctuations du marché.

Données concernant les contrats conclus entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021

Regroupements d'achats

MODE DE SOLLICITATION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT (AVEC RENOUVELLEMENT) (000 \$)	PROPORTION
Appels d'offres publics	31	838 573	95,9 %
Appels d'offres sur invitation	0	s. o.	0,0 %
Contrats de gré à gré	20	35 821	4,1 %
TOTAL	51	874 394	100,0 %

Types de contrats - Regroupements d'achats

TYPES	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT (AVEC RENOUVELLEMENT) (000 \$)	PROPORTION
Approvisionnement (biens)	36	564 528	64,6 %
Services techniques	6	299 847	34,3 %
Services professionnels	9	10 019	1,1 %
TOTAL	51	874 394	100,0 %

Achats mandatés

MODE DE SOLLICITATION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT (AVEC RENOUVELLEMENT) (000 \$)	PROPORTION
Contrats suite à des achats mandatés	78	20 302	100,0 %
TOTAL	78	20 302	100,0 %

Types de contrats - Achats mandatés

TYPES	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT (AVEC RENOUVELLEMENT) (000 \$)	PROPORTION
Approvisionnement (biens)	75	20 080	98,9 %
Services techniques	3	222	1,1 %
Services professionnels	0	s. o.	0,0 %
TOTAL	78	20 302	100,0 %

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Compte tenu de la mise en place de l'organisme au 1^{er} septembre 2020 et du temps nécessaire à l'élaboration d'un plan stratégique, celui-ci couvrira la période comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2023.

Comme le CAG en est à sa première année d'activité, l'organisme a dû, dans son processus de planification stratégique, élaborer sa vision et définir ses valeurs. Afin d'alimenter les réflexions et de préciser les orientations, plusieurs consultations ont été menées au cours de l'année avec la haute direction, les gestionnaires et les employés, ainsi qu'avec le réseau de la santé et des services sociaux, les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les ministères et organismes. Ceci s'est traduit par l'organisation de différentes séances de travail et par la tenue d'un sondage auprès de l'ensemble des employés du CAG.

Le Plan stratégique 2021-2023 du CAG sera déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2021.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Le CAG est un organisme qui offre essentiellement des services à d'autres organismes publics (OP). Les seuls services offerts aux citoyens et aux entreprises par le CAG le sont par la Direction de la disposition des biens (DDB). La DDB organise annuellement des ventes aux enchères des biens dont les ministères et organismes souhaitent disposer. Puisqu'il ne s'agit pas de l'activité principale du CAG, aucune déclaration de services aux citoyens n'a été rendue publique.

Le CAG se dotera au cours de l'exercice 2021-2022, d'une déclaration de services à la clientèle, à titre de pratique exemplaire, en s'engageant publiquement à l'égard de sa prestation de services.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2020-2021	2019-2020 ¹	ÉCART ¹
Acquisitions et opérations	217	s. o.	s. o.
Service à la clientèle, performance et transformation numérique	48	s. o.	s. o.
Soutien à l'organisation	47	s. o.	s. o.
Total	312	s. o.	s. o.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020 (\$)	2019 ¹
Favoriser le perfectionnement des compétences	869	s. o.
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0	s. o.
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	293	s. o.
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	325	s. o.
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0	s. o.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

Évolution des dépenses en formation

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI	2020	2019 ¹
Proportion de la masse salariale (%)	0,26 % ²	s. o.
Nombre moyen de jours de formation par personne		
• Cadre	0,04	s. o.
• Professionnel	0,16	s. o.
• Fonctionnaire	0,39	s. o.
Total	0,23	s. o.
Somme allouée par personne	59,32 \$	s. o.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

2. Le budget utilisé pour la formation 2020-2021 est peu élevé, car les données ne s'inscrivent pas dans un cycle annuel complet.

Par ailleurs, les efforts au cours de la période 2020-2021, concentrés essentiellement sur les activités permettant la mise en place de l'organisme et la pandémie de la COVID-19, ont également contribué à ce résultat.

Le CAG effectue la promotion du développement des compétences, ce qui contribuera à augmenter les résultats pour l'exercice 2021-2022.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹
Taux de départ volontaire (%)	11 %	s. o.	s. o.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021 (000 \$)	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2021 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 (000 \$) <small>Source : Comptes publics 2019-2020¹</small>	ÉCART (000 \$)	VARIATION (%)
Acquisitions et opérations	106 904	129 883	s.o.	s.o.	s.o.
Service à la clientèle, performance et transformation numérique	2 466	2 719	s.o.	s.o.	s.o.
Soutien à l'organisation	20 530	13 307	s.o.	s.o.	s.o.
Total	129 900	145 909	s.o.	s.o.	s.o.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021, le CAG a encouru les dépenses suivantes en lien avec la pandémie.

Dépenses liées à la pandémie

TYPE DE DÉPENSE	MONTANT (000 \$)
Mesures sanitaires (matériel)	4
Achats d'ÉPI au bénéfice des MO ¹	2 789
Frais d'entreposage et de distribution des ÉPI	699
Publicité et placement médias ²	85 587
Services professionnels et techniques ³	80
Total	89 159

1. Gants, masques et lunettes de protection.

2. Le montant plus élevé s'explique par l'offensive publicitaire majeure du gouvernement en lien avec la pandémie. Ce montant a été refacturé aux MO en proportion de leurs achats médias.

3. Les services comprennent des honoraires professionnels en gestion de risque de projets, les honoraires d'une infirmière-consultante ainsi que des coûts d'entretien ménager additionnels en raison de la pandémie.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) 2021-2024 du CAG constitue un outil d'encadrement et de contrôle qui permet d'assurer une utilisation efficiente des ressources informationnelles, en adéquation avec les orientations de l'organisme. Le PDRI comprend un échéancier sur trois ans, débuté en septembre 2020, et il indique si le dossier est suivi au Système d'information de gestion des ressources informationnelles (SIGRI) du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Quatre projets en ressources informationnelles sont en cours depuis le 1^{er} septembre 2020.

- **Solution de gestion d'inventaire et de vente pour la disposition des biens** : Les objectifs visés sont principalement de remplacer la solution actuelle, qui est désuète, d'augmenter la satisfaction de la clientèle par une réduction du délai de traitement des dossiers de disposition des biens tout en optimisant les actions à valeur ajoutée et de permettre d'avoir une vue d'ensemble de l'inventaire des biens.
- **Entrepôt en intelligence d'affaires (IA)** : L'entrepôt en intelligence d'affaires est le regroupement de serveurs ayant pour objectif de placer dans un même espace les sources principales de données du CAG ainsi que les applicatifs qui s'alimenteront de ces données. Le CAG a acquis les logiciels nécessaires pour répondre à ses besoins. L'étape suivante verra la création et la mise en place d'un tableau de bord organisationnel permettant aux utilisateurs d'accéder aux données stratégiques nécessaires à la gestion de l'organisme.
- **Outil technologique pour les tâches opérationnelles** : Il s'agit d'un outil conçu pour harmoniser et automatiser la production de l'ensemble des fiches et des gabarits sous-jacents au processus de mise en concurrence du CAG. Son interface est à même le système de mission actuel, ce qui facilite grandement la saisie et la recherche des informations. L'outil est déployé dans l'ensemble des unités administratives du CAG.
- **Système de gestion des acquisitions gouvernementales (SGAG)** : Le SGAG est un système de mission qui vise à remplacer le système existant. Il intégrera, dans sa finalité, toutes les phases d'acquisition et de gestion contractuelle pour les regroupements d'achats et les achats mandatés. Le dossier d'affaires est actuellement en cours d'approbation. Les objectifs visés par le SGAG sont de développer une solution logicielle permettant de remplacer le logiciel de mission actuel en fin de vie, qui ne peut soutenir l'évolution des volumes de regroupements d'achats, de favoriser le regroupement d'achats par les organismes publics sous la gouverne du CAG et de capitaliser sur une solution infonuagique permettant de minimiser les coûts d'infrastructure et de favoriser les meilleures pratiques de sécurité.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC ² TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	35 182	32 ¹	35 214	19,28
2. Personnel professionnel	147 417	2 101	149 518	81,87
3. Personnel infirmier	0	0	0	0
4. Personnel enseignant	0	0	0	0
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	115 218	913	116 131	63,59
6. Agents de la paix	0	0	0	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	1 178	23	1 201	0,66
Total 2020-2021	298 995	3 069	302 064	165,40
Total 2019-2020			S. O.	S. O.

1. Les données tiennent compte des heures rémunérées effectuées par le personnel d'encadrement lorsqu'il était dans des fonctions de professionnel.
2. L'équivalent temps complet (ETC) est l'unité de mesure qui exprime le rapport entre la rémunération versée à une personne au cours d'un exercice financier (le traitement ou autre versement) et le traitement annuel correspondant à son classement. Le nombre total d'ETC reflète le volume de la main-d'œuvre rémunérée durant un exercice financier. L'effectif de la fonction publique est composé de personnes, et le nombre d'ETC constitue la mesure du volume de main-d'œuvre rémunérée de ce même effectif.

Considérant la consommation réelle en équivalents temps complet (ETC) transposés de 165,4, et le niveau d'effectifs autorisé par le SCT de 175 ETC transposés, le CAG a respecté sa cible.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	3	206 087
Total des contrats de service	3	206 087

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

À la suite de son entrée en activité le 1^{er} septembre 2020, le CAG, conformément à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, D-8.1.1), avait comme obligation de produire, dans un horizon de six mois, un plan d'action afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Le CAG a, au cours de la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021, élaboré un plan d'action de développement durable en concordance avec les lignes directrices émises à la suite de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 pour l'exercice 2021-2022.

Ce premier plan d'action entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et il pose de solides bases en matière de développement durable, sur lesquelles le CAG pourra s'appuyer par la suite.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le CAG est assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-13) (LAOVT). À cet égard, le CAG a élaboré et entrepris, entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021, son Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires (2020-2022) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (SGAOVT).

Comme le précise l'article 14 de la LAOVT, le CAG doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion.

Ce premier plan d'action entre en vigueur le 1^{er} avril 2021.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le CAG est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Plus précisément, cette loi a pour objet de faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis, ou sur le point de l'être, à l'égard d'un organisme public.

À cet effet, le président-directeur général a désigné un responsable du suivi des divulgations et le CAG s'est doté d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Les membres du personnel peuvent, en toute confidentialité, divulguer un acte répréhensible auprès du responsable du suivi des divulgations par téléphone, par courriel ou par courrier.

Pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été transmise au responsable du suivi des divulgations.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
294

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021¹

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
2	11	1	1

1. Il est à noter que si dans l'exercice financier ciblé, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle doit apparaître dans les deux statuts. De plus, les renseignements sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Un seul mouvement par personne est retenu.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021¹

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2020-2021	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	2	0	0	0	0	0	0 %
Occasionnel	11	5	0	0	0	5	45,45 %
Étudiant	1	0	0	0	0	0	0 %
Stagiaire	1	0	0	0	0	0	0 %

1. Les renseignements sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement. De plus, le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel ne doit inclure que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Un seul mouvement par personne est retenu.

Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2020-2021 dans le même statut d'emploi.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹
Régulier (%)	0 %	S. O.	S. O.
Occasionnel (%)	45,45 %	S. O.	S. O.
Étudiant (%)	0 %	S. O.	S. O.
Stagiaire (%)	0 %	S. O.	S. O.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020 ¹	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019 ¹	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)
Anglophones	1	0,34 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Autochtones	2	0,68 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Personnes handicapées	2	0,68 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020 ¹	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019 ¹	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	26	41,27 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
MVE Outaouais/ Montérégie	6	18,18 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	4	10,00 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
MVE Capitale- Nationale	10	7,19 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
MVE Autres régions	0	0 %	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

1. Le CAG ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, les données comparatives ne sont pas applicables.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel
- résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021**

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	1	3,45 %

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	2	11	1	1	15
Nombre de femmes embauchées	2	8	1	1	12
Taux d'embauche des femmes (%)	100 %	72,73 %	100 %	100 %	80,00 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	29	152	93	16	0	0	290
Nombre total de femmes	12	115	74	12	0	0	213
Taux de représentativité des femmes (%)	41,38 %	75,66 %	79,57 %	75,00 %	0 %	0 %	73,45 %

1. Il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Puisque le CAG a débuté ses activités le 1^{er} septembre 2020, aucun dossier n'a été soumis en lien avec le PDEIPH à cette période et, conséquemment, aucun participant du programme n'a été accueilli entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021.

Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
0	S. O.	S. O.
0	S. O.	S. O.

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} septembre au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
0	S. O.	S. O.
0	S. O.	S. O.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹

Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Campagne d'information visant à informer les employés de l'importance accordée à l'accès à l'égalité en emploi	Tous les employés et gestionnaires de l'organisation, incluant les titulaires d'un emploi supérieur (TES) et les étudiants/stagiaires	318

1. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics du CAG est publié dans la section *Lois et règlements* à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/acquisitions](https://quebec.ca/gouv/acquisitions).

Lors du premier exercice financier du CAG, qui s'est déroulé du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021, les instances disciplinaires n'ont relevé aucun cas à traiter ni constaté de manquement des administratrices et administrateurs du CAG. Ainsi, aucune décision ni sanction n'a été imposée par l'autorité compétente. Aucun administrateur public de l'organisation n'a été révoqué ou suspendu durant cette période.

4.7 Allègements réglementaires et administratifs

Comme le CAG ne figure pas dans la liste des ministères et organismes de l'annexe 1 de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente* (décret 1166-2017), il n'est pas tenu de faire une reddition de comptes concernant la réduction du coût des formalités administratives et l'exigence du « un pour un ».

4.8 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le décret 788-2020 du 8 juillet 2020 a fixé, au 1^{er} septembre 2020, l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de la *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* (L. Q., 2020, chapitre 2). Cette loi édicte la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01) qui prévoit, à ses articles 49 et suivants, que le Centre d'acquisitions gouvernementales est substitué au Centre de services partagés du Québec, seul organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (LAI), ainsi qu'au Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec, au Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec, au groupe d'approvisionnement en commun SigmaSanté et à Collecto Services regroupés en éducation.

Pour l'exercice 2020-2021, le nombre total de demandes d'accès aux documents traités en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) s'est élevé à 10.

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES
13

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	7	0	0
21 à 30 jours	3	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	10	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)
Acceptée (entièrement)	3	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	1	0	0	53, 54 et 56
Refusée (entièrement)	2	0	0	14, 23, 24, 32, 37, 38, 53 et 54 <i>Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C65.1) : 58.1</i>
Autres	4	0	0	47, 4 ^e par. du 1 ^{er} alinéa et 48 (1 demande) 1 et 47, 3 ^e par. du 1 ^{er} alinéa (3 demandes)

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
0	0

Autres faits saillants

Trois activités de formation sur les obligations et les pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ont été réalisées auprès des membres du personnel désignés comme « répondants » dans chacune des unités administratives, ainsi qu'auprès des membres du personnel de direction et d'encadrement du CAG.

4.9 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles.	Auprès de la haute direction, dans le cadre de l'amorce des travaux de francisation

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Non ¹
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	s. o.
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

1. La Politique linguistique du CAG a été définie au cours de l'exercice 2020-2021. Elle est actuellement en processus d'approbation à l'Office québécois de la langue française en vue d'une diffusion au cours de l'exercice 2021-2022.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	Diffusion de la Politique linguistique du CAG sur l'intranet et communications auprès du personnel

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics, rendue publique en 2009, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle s'applique notamment à tous les organismes du gouvernement offrant des services à la population.

Biens et services actuellement tarifés

À titre de nouvel organisme créé par le gouvernement en 2020, le CAG s'inscrit dans cette politique par la continuité des services tarifés dont celui-ci est devenu responsable le 1^{er} septembre 2020, notamment ceux du CSPQ. Cette responsabilité est prévue à sa loi constitutive.

Actuellement, le CAG applique la tarification existante au 31 août 2020 du CSPQ, du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec ainsi que du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec et de SigmaSanté. Cette tarification est constituée principalement :

- d'un coût annuel d'abonnement à son Portail d'approvisionnement;
- de frais de gestion applicables sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers des regroupements d'achats;
- des frais spécifiques sur les mandats d'achat confiés au CAG;
- du coût des services de publicité et de placement médias;
- de frais applicables sur les services de disposition des biens excédentaires.

Portrait des secteurs visés par la tarification et les coûts s'y rapportant

SECTEUR D'ACTIVITÉ	REVENUS 2020-2021 (000 \$)	COÛT DES SERVICES TARIFÉS 2020-2021 ¹ (000 \$)	NIVEAU DE FINANCEMENT
Publicité et placement médias	118 463	109 836	108 %
Acquisitions et abonnements	10 814	10 581	102 %
Disposition des biens	1 610	1 564	103 %
Total	130 887	121 981	107 %

1. Le coût des services tarifés inclut la rémunération et les dépenses directes des unités d'affaires concernées. Pour l'activité « disposition des biens », le loyer des entrepôts de Québec et Montréal a été considéré.

En 2020-2021, les revenus faisant l'objet d'une tarification s'élevaient à 130,9 M\$, dont 4,8 M\$ (soit environ 3,7 % des revenus) proviennent de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics.

Le CAG n'a pas fixé de niveau de financement à atteindre relativement aux services tarifés. Il a seulement poursuivi, selon les dispositions législatives, la tarification en vigueur au CSPQ et dans les anciens groupes d'approvisionnement en commun. Ces organismes s'étaient fixé à l'époque un niveau de tarification pour minimalement récupérer les coûts directs.

Les tarifs en vigueur au 31 août 2020 n'ont pas été indexés par le CAG à sa création.

Des travaux sont en cours afin que le CAG puisse se doter, dès l'exercice financier 2022-2023, d'une nouvelle grille de tarification des services qu'il dispense à tous ses clients, en recherchant le juste prix et en étant attractif auprès de sa clientèle pour que celle-ci utilise ses services. Ces travaux incluent notamment une méthode de calcul du coût de revient de ses activités.

Nouveaux biens et services

Aucun nouveau bien et service n'a été ajouté au CAG en 2020-2021. L'organisme s'est plutôt concentré à consolider les activités des entités qui l'ont constitué et à participer aux efforts du gouvernement durant la pandémie.

Biens et services pouvant être tarifés

Les biens et services du CAG pouvant être tarifés le sont.

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Puisque le CAG ne figure pas dans la liste des MO de l'annexe 2 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, il n'est pas assujéti à sa reddition de comptes.

5. ANNEXE 2 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre d'acquisitions gouvernementales (le Centre) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre 7.01), ci-après LCAG, prévoit un mode de gouvernance sans conseil d'administration. Toutefois, la LCAG prévoit la constitution d'un comité de gouvernance et d'un comité de vérification lesquels surveillent les opérations et les pratiques du Centre.

Le comité de gouvernance a pour fonction notamment de s'assurer du maintien par le Centre d'une gouvernance efficace. Quant au comité de vérification, lequel est placé sous l'autorité du comité de gouvernance, il a notamment pour fonctions de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du Centre et plus particulièrement, de s'assurer que le rapport d'activités du Centre ainsi que ses états financiers contiennent les renseignements exigés par la présidente du Conseil du trésor. Afin de s'acquitter de ces fonctions, le comité de vérification rencontre la direction du Centre ainsi que les représentants du Vérificateur général du Québec. Les membres du comité de gouvernance et du comité de vérification sont indépendants et ne font pas partie de la direction du Centre.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Président directeur général



Vice-présidente de l'administration, du service à la clientèle et de la performance

Québec, le 24 septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre d'acquisitions gouvernementales (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de sept mois clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de sept mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

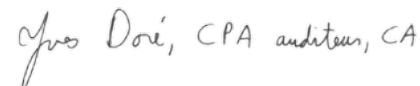
Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur général

Québec, le 24 septembre 2021

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice de sept mois clos le 31 mars 2021

(En milliers de dollars)

	2021	
	Budget	Réel
REVENUS		
Ventes de biens et services	124 500	150 731
Redevances sur contrats	1 200	36
Opération de restructuration (note 3)	-	12 356
Compensation (note 3)	-	3 318
Autres revenus	4 200	261
	129 900	166 702
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	13 800	16 133
Transport et communication	200	524
Formation et perfectionnement	100	8
Loyers	1 000	1 480
Fournitures et approvisionnement	6 600	3 100
Droits d'auteur et licences	3 800	3 671
Entretien, réparations et support informatique	1 400	1 445
Services professionnels, techniques et autres	13 100	24 829
Placement médias	74 100	94 420
Amortissement des immobilisations corporelles	200	198
Frais financiers	-	101
Autres	15 600	-
	129 900	145 909
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	20 793
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE D'EXERCICE	-	20 793

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2021

(En milliers de dollars)

	2021
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	247
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 4)	49 945
Débiteurs (note 5)	63 281
Placements de portefeuille (note 6)	1 000
Stocks destinés à la vente	107
	114 580
PASSIFS	
Emprunt temporaire (note 7)	25 000
Créditeurs et charges à payer (note 8)	40 236
Programmes de remises sur ventes	19 049
Revenus reportés (note 9)	4
Dépôts sur contrats et soumissions	5 097
Dette à long terme (note 10)	433
Provision pour vacances (note 11)	3 000
Provision pour congés de maladie (note 11)	2 052
	94 871
ACTIFS FINANCIERS NETS	19 709
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles (note 12)	1 084
	1 084
EXCÉDENT CUMULÉ	20 793

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 13)

ÉVENTUALITÉS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Président-directeur général

Pierre Julien



Vice-présidente de l'administration, du service à la clientèle et de la performance

Nathalie Campeau

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice de sept mois clos le 31 mars 2021
(En milliers de dollars)

	2021	
	Budget	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	20 793
Variations dues aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions	-	(1 342)
Amortissement	-	198
Réduction de valeur	-	60
	-	(1 084)
Augmentation des actifs financiers nets	-	19 709
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	-	-
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	-	19 709

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice de sept mois clos le 31 mars 2021

(En milliers de dollars)

	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice	20 793
Éléments sans incidence sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	198
Réduction de valeur des immobilisations	60
Opération de restructuration (note 3)	(10 694)
Virement des revenus reportés	(634)
	<u>9 723</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :	
Débiteurs	(11 682)
Stocks destinés à la vente	897
Charges payées d'avance	453
Créditeurs et charges à payer	12 329
Programmes de remises sur ventes	10 835
Dépôts sur contrats et soumissions	168
Provision pour vacances	947
Provision pour congés de maladie	625
	<u>14 572</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	24 295
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(104)
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS	
Placements de portefeuille encaissés et flux de trésorerie liés aux activités de placements	988
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Emprunt temporaire	25 000
Nouvelle dette à long terme	63
Remboursement de la dette à long terme	(50)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	25 013
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50 192
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	50 192

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (Centre) est une personne morale de droit public, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Le Centre a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre doit notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

- 1° acquérir, pour le compte des organismes publics, des biens et des services, en procédant à des regroupements ou en exécutant des mandats, appelées « acquisitions gouvernementales » ;
- 2° gérer ces acquisitions en tenant compte des indications du président du Conseil du trésor en matière d'acquisitions gouvernementales;
- 3° établir et mettre à jour, en collaboration avec les organismes publics qu'il dessert et en tenant compte des indications que lui donne le président du Conseil du trésor, une planification des acquisitions gouvernementales de biens ou de services qui lui sont confiées;
- 4° mettre à contribution les organismes publics et les autres partenaires qui possèdent les connaissances et les compétences requises à la réalisation de projets d'acquisition gouvernementale;
- 5° produire de l'information de gestion selon les conditions et modalités déterminées par le président du Conseil du trésor, notamment à l'égard de l'utilisation des ressources consacrées aux acquisitions gouvernementales sous sa responsabilité;
- 6° exercer tout autre mandat connexe que lui confie le gouvernement ou la présidente du Conseil du trésor.

Le Centre peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque les biens ne sont plus requis et fournir des biens et services à toute autre personne ou à toute autre entité.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement en décide autrement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Centre sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables à la fin de l'exercice.

Instruments financiers

L'encaisse, l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, les débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer (excluant les avantages sociaux à payer et les taxes à la consommation à payer), la dette à long terme et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus spécifiquement :

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS (SUITE)

Vente de biens et services

Les revenus provenant de la vente de biens et de services sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation de services.

Autres revenus

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des revenus d'intérêts cesse.

Les intérêts déjà constatés, mais non recouverts, dans la mesure où le recouvrement n'est pas raisonnablement sûr, font l'objet d'une provision ou d'une radiation à l'état de la situation financière.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les montants indiqués au titre de la charge d'intérêts comprennent l'amortissement de l'escompte ou de la prime et les coûts de transaction relatifs à la dette à long terme.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter l'encaisse ainsi que l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût. À chaque date des états financiers, le Centre évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Centre doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value.

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est évalué selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Centre ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles soient en état d'utilisation pour la prestation de services.

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	3 à 10 ans
Matériel et équipement	5 à 15 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Développement informatique	5 ans

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* (LQ 2020, chapitre 2) sanctionnée le 21 février 2020, le Centre devait débiter ses activités le 1^{er} juin 2020. En raison de la pandémie mondiale de la COVID-19, le gouvernement du Québec a suspendu, par le décret n°496-2020, l'entrée en vigueur de celle-ci. Le 8 juillet 2020, le décret 788-2020 est venu fixer la date de début des activités du Centre au 1^{er} septembre 2020.

Selon cette loi, le Centre est substitué au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à l'égard des fonctions décrites à la note 1 des présents états financiers; il en a acquis les droits et assumé ses obligations. Les actifs et les passifs du CSPQ à l'égard des fonctions confiées au Centre par la présente loi ont été identifiés par la présidente du Conseil du trésor et transférés au Centre selon la valeur et aux conditions qu'a déterminées le gouvernement.

Le Centre est substitué également aux groupes d'approvisionnement en commun suivants, reconnus par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à l'article 435.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2):

1° Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec (GAC-EST);

2° Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec (GAC-OUEST).

Le Centre a acquis les droits de ces groupes et en assume leurs obligations. Le GAC-EST et GAC-OUEST ont été dissous au 31 août 2020 et les actifs et passifs des groupes ont été transférés au Centre.

Le Centre a succédé aux droits et obligations du groupe d'approvisionnement en commun SigmaSanté (SigmaSanté), reconnu par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à l'article 435.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), pour la continuation de ses contrats d'acquisition de biens et de services identifiés par la présidente du Conseil du trésor. Il en a acquis également les actifs et les passifs liés aux acquisitions de biens ou de services identifiés par le président du Conseil du trésor.

Finalement, le Centre a succédé aux droits et obligations de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto), pour la continuation de ses contrats en matière d'acquisitions de biens ou de services identifiés par la présidente du Conseil du trésor.

L'effet net de ces transferts constaté au poste Opération de restructuration à l'état des résultats et de l'excédent cumulé est de 12 356 milliers de dollars.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (SUITE)

Au 1^{er} septembre 2020, la valeur comptable des actifs et des passifs qui sont transférés au Centre est présentée ci-dessous.

	CSPQ	GAC-EST	GAC- OUEST	SIGMA SANTÉ	COLLECTO	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS						
Encaisse	-	3 870	5 037	1 741	-	10 648
Débiteurs	46 769	1 950	1 270	1 610	-	51 599
Placements de portefeuille	-	988	-	1 000	-	1 988
Stocks destiné à la vente	1 004	-	-	-	-	1 004
	<u>47 773</u>	<u>6 808</u>	<u>6 307</u>	<u>4 351</u>	<u>-</u>	<u>65 239</u>
PASSIFS						
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	8 986	-	-	-	-	8 986
Créditeurs et charges à payer	23 110	1 090	578	3 129	-	27 907
Programmes de remises sur ventes	-	3 314	4 504	396	-	8 214
Revenus reportés	155	152	144	187	-	638
Dépôts sur contrats et soumissions	-	781	710	120	3 318	4 929
Dettes à long terme	420	-	-	-	-	420
Provision pour vacances	1 020	393	337	303	-	2 053
Provision pour congés de maladie	1 310	66	51	-	-	1 427
	<u>35 001</u>	<u>5 796</u>	<u>6 324</u>	<u>4 135</u>	<u>3 318</u>	<u>54 574</u>
ACTIFS NON FINANCIERS						
Immobilisations corporelles	956	37	146	99	-	1 238
Charges payées d'avance	308	22	52	71	-	453
	<u>1 264</u>	<u>59</u>	<u>198</u>	<u>170</u>	<u>-</u>	<u>1 691</u>
EXCEDENT CUMULÉ	<u>14 036</u>	<u>1 071</u>	<u>181</u>	<u>386</u>	<u>(3 318)</u>	<u>12 356</u>

Les obligations contractuelles à l'égard des contrats et baux de location d'immeubles ont été prises en charge par le Centre. Ces obligations s'échelonnent jusqu'en 2027 et totalisent 281 136 milliers de dollars. Les droits contractuels à l'égard des contrats négociés par Collecto ont également été récupérés par le Centre et viennent à échéance en 2025. Ils totalisent 3 634 milliers de dollars.

Le Centre n'a assumé aucun coût de restructuration durant cette opération et il n'existait aucun actif ou passif éventuel au 31 août 2020 découlant des activités des entités. Par ailleurs, une compensation de 3 318 milliers de dollars est attendue de Collecto en contrepartie du passif transféré par cette dernière relativement aux dépôts sur garanties d'exécution des contrats maintenant sous la responsabilité du Centre. Cette compensation a été comptabilisée au poste Compensation à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars).

4. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du gouvernement du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2021, le taux d'intérêt de cette avance est de 0,25 %.

Dans le cas où cette avance devient négative, le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret 875-2020, des avances au Centre pour un montant maximum de 5 000 milliers de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette avance porte intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada en vigueur pendant la durée de cette avance. L'avance vient à échéance le 31 mai 2023. Cette avance est inutilisée au 31 mars 2021.

5. DÉBITEURS

	2021
Débiteurs – Ventes de biens et services	43 634
Moins : provision pour créances douteuses	(49)
	43 585
Compensation à recevoir de Collecto	3 318
Taxes à la consommation à recevoir	16 328
Autres	50
	63 281

6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2021
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS AU COÛT OU AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT	
Obligations	
Épargne Placements Québec (valeur nominale de 500,0, taux d'intérêt de 1,40 %, échéance au 1 ^{er} juin 2022)	500
Épargne Placements Québec (valeur nominale de 500,0, taux d'intérêt de 1,40 %, échéance au 1 ^{er} juin 2030)	500
	1 000

7. EMPRUNT TEMPORAIRE

La présidente du Conseil du trésor a autorisé le Centre, conformément aux pouvoirs conférés par l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6001), à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou au moyen d'une marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 200 millions de dollars jusqu'au 30 juin 2021. Cette limite concerne uniquement les emprunts temporaires pour la période couverte.

L'emprunt temporaire porte intérêt au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours moins 0,10%. Le taux au 31 mars 2021 est de 0,31 %.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2021
Fournisseurs et frais courus	30 705
Taxes à la consommation à payer	7 993
Traitements et avantages sociaux à payer	1 471
Autres	67
	40 236

9. REVENUS REPORTÉS

	2021
Solde au début	-
Opération de restructuration	638
Virements aux résultats de l'exercice	(634)
Solde à la fin	4

Les subventions reportées des anciens groupes d'approvisionnement en commun étaient destinées à financer leurs dépenses de fonctionnement. Comme ces dépenses se sont poursuivies au Centre depuis le 1^{er} septembre 2020, les subventions ont été comptabilisées au poste Autres revenus à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

10. DETTE À LONG TERME

	2021
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,33 % remboursables par versements mensuels variant de 402 \$ à 4 007 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} août 2021 et le 1 ^{er} janvier 2035.	433
	433

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2022	86	11	97
2023	84	9	93
2024	66	7	73
2025	40	5	45
2026	35	4	39
2027 et suivantes	122	8	130
	433	44	477

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP. Ainsi, le Centre a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2021 (2020 : 6 %).

Les cotisations du Centre incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 981 milliers de dollars. Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

ROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

Le Centre dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Au 30 septembre, toute journée excédentaire est payable à 100% à la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (SUITE)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2021
Taux d'indexation	Entre 0,65 % et 3,65 %
Taux d'actualisation pondéré	Entre 0,37 % et 2,97 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Varie de 1 à 34 ans

Les variations de la provision pour vacances et congés de maladie se détaillent comme suit :

	2021	
	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	-	-
Opération de restructuration	2 053	1 427
Charges de l'exercice	1 146	580
Prestations versées au cours de l'exercice	(88)	(7)
Redressements	(111)	52
Solde à la fin	3 000	2 052

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	2021
Coût					
Opération de restructuration	734	640	114	1 239	2 727
Acquisitions	89	2	13	-	104
Réduction de valeur	-	(25)	(35)	-	(60)
Solde à la fin	823	617	92	1 239	2 771
Amortissement cumulé					
Opération de restructuration	281	291	-	917	1 489
Amortissement	60	45	26	67	198
Solde à la fin	341	336	26	984	1 687
Valeur comptable nette	482	281	66	255	1 084

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur, constituées d'améliorations locatives pour un total de 2,6 milliers de dollars n'ont pas été amorties.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Centre s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes de services, contrat de location exploitation et autres.

Il s'agit notamment de contrats pour la réalisation des activités de publicité et placements médias, des services de télécommunication et informatiques, des locations de photocopieurs ainsi que des espaces de bureaux. Leurs durées s'échelonnent jusqu'au 31 août 2024.

	2021				
	2022	2023	2024	2025	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>					
Contrats de location-exploitation	37	22	22	9	90
Sous-total	37	22	22	9	90
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>					
Contrats de location-exploitation	187	39	-	-	226
Publicité et placement médias	140 031	21 500	1 900	-	163 431
Autres	4 804	1 760	107	-	6 671
Sous-total	145 022	23 299	2 007	-	170 328
Total	145 059	23 321	2 029	9	170 418

DROITS CONTRACTUELS

Le Centre a conclu des contrats pour des regroupements d'achat avec des fournisseurs de biens ou de services en vertu desquels il recevra des redevances de 1% sur les ventes effectuées aux établissements du réseau de l'éducation. Leurs durées s'échelonnent jusqu'au 30 juin 2025.

	2021					
	2022	2023	2024	2025	2026	Total
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>						
Contrats de biens et services	1 049	543	14	7	4	1 617
Total	1 049	543	14	7	4	1 617

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

14. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre le Centre au montant de 23 007 milliers de dollars sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Centre.

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2021, la trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de :

	2021
Encaisse	247
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	49 945
Solde à la fin	50 192

Le Centre a encaissé au cours de la période des intérêts de 80 milliers de dollars et payés des intérêts de 39 milliers de dollars.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général et des vice-présidents et vice-présidente. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

De plus, une entité contrôlée par le gouvernement a offert gratuitement de la formation à l'ensemble du personnel du Centre. Aucune charge n'a été comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Centre concernant ces services.

Au cours de l'exercice 2020-2021, une entité contrôlée par le gouvernement a mis gratuitement à la disposition du Centre un local pour la réalisation de sa mission. Aucune charge n'a été comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Centre concernant ce service.

À l'exception des opérations présentées ci-dessus, le Centre n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ces activités, le Centre est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Centre sont liés à l'encaisse, à l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, aux débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et aux placements de portefeuille.

L'exposition maximale du Centre au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2021
Encaisse	247
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	49 945
Débiteurs ⁽¹⁾	47 002
Placements de portefeuille	1 000
	98 194

(1) Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

Encaisse et avance au fonds général du fonds consolidé du revenu

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque la contrepartie est constituée principalement d'une avance au fonds général de fonds consolidé du revenu jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation de crédit reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Centre évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Le Centre ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque les principaux clients sont des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement et des municipalités, le Centre croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Débiteurs (suite)

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, est comme suit :

	2021
Non en souffrance	44 355
En souffrance :	
De 31 à 60 jours	693
Plus de 60 jours	1 954
	47 002
Moins : provision pour créances douteuses	(49)
	46 953

Le Centre est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Placements de portefeuille

Des placements de portefeuille ont été transférés au Centre à la suite de l'opération de restructuration (note 3). Le Centre atténue son risque associé aux placements en investissant majoritairement dans des titres émis par le gouvernement du Québec. Il a comme politique de conserver ces placements jusqu'à leur date d'échéance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Centre gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Il établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2021				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	25 000	–	–	–	25 000
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	26 519	–	–	–	26 519
Provision pour vacances	3 000	–	–	–	3 000
Dettes à long terme ⁽²⁾	97	166	84	130	477
	54 616	166	84	130	54 996

(1) Les créditeurs et charges à payer présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à payer, les avantages sociaux à payer et autres provisions. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

(2) La dettes à long terme présenté dans ce tableau incluent le capital et les intérêts prévus aux contrats selon leurs échéances.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Centre est exposé uniquement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Centre est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Centre a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser son emprunt temporaire et sa dette à long terme selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Centre est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de son emprunt temporaire à taux variables. Ce risque est réduit puisque cet emprunt se renouvelle automatiquement à la fin du mois.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de taux d'intérêt (suite)

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt du Centre est le suivant :

	Valeur comptable		2021
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Encaisse	-	247	247
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	-	49 945	49 945
Placements de portefeuille	1 000	-	1 000
Passifs financiers			
Emprunt temporaire	-	25 000	25 000
Dette à long terme	433	-	433

L'effet net, tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation de taux d'intérêt au cours de l'exercice égale à 1 % aurait réduit de 87 milliers de dollars l'excédent annuel lié aux activités alors qu'une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur les actifs et passifs financiers aurait réduit de 29 milliers de dollars l'excédent annuel lié aux activités.

18. INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Cette situation a eu une incidence sur les revenus et les charges du Centre, puisque les activités de publicité et placement média effectuées afin d'informer la population sur la COVID-19, ainsi que l'acquisition de matériel de protection individuelle au bénéfice des ministères et organismes ont constitué une part importante des services rendus aux ministères et organismes.

5.2 Gouvernance

Information générale

En vertu des articles 27 et 30 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*, chapitre C-7.01, un comité de gouvernance ainsi qu'un comité de vérification ont été constitués.

Comité de gouvernance

Renseignements concernant les membres du comité de gouvernance

Le 3 mars 2021, le Conseil des ministres a nommé MM. Marco Décelles et Gilles Paquin comme membres indépendants¹ du comité de gouvernance du CAG pour un mandat d'une durée de trois ans, à compter de cette date. À l'expiration de leur mandat, ces membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

M. Décelles est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CMA). Il a occupé divers postes de gestion chez Héma-Québec, dont ceux de vice-président et chef de l'exploitation de 2013 à 2017 avant de se joindre à l'équipe de la Fondation québécoise du cancer à titre de directeur général. Cela fait maintenant plus de vingt ans que M. Décelles gravite autour du domaine de la cancérologie et de l'environnement du ministère de la Santé et des Services sociaux et, conséquemment, de la reddition de comptes qui lui est associée.

M. Paquin possède une riche expérience dans la fonction publique, particulièrement dans des organisations centrales telles que le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor. Détenteur d'une maîtrise en sciences économiques, il a œuvré, tout au long de sa carrière, en finances et en économie, l'emmenant à occuper le poste de sous-ministre des Finances de 2009 à 2011. Il a également à son actif une importante expertise en gouvernance et gestion du changement, puisqu'il était de la transition du ministère du Revenu vers Revenu Québec, à titre de président-directeur général et membre du conseil d'administration de 2012 à 2016.

Au 31 mars 2021, les membres du comité de gouvernance sont :

- **M. Éric Ducharme, président du comité de gouvernance**
Secrétaire du Conseil du trésor
Membre issu de l'administration gouvernementale
- **M. Alain Sans Cartier**
Sous-ministre du ministère de l'Éducation
Membre issu de l'administration gouvernementale
- **M^{me} Dominique Savoie**
Sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux
Membre issue de l'administration gouvernementale

1. Est un membre indépendant celui qui se qualifie, de l'avis du président du Conseil du trésor, comme administrateur indépendant au sens de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G 1.02). Les dispositions des articles 5 à 8 et 25 de cette loi s'appliquent, avec les adaptations nécessaires.

- **M. Marco Décelles, CPA, CMA**
Directeur général, Fondation québécoise du cancer
Membre indépendant
- **M. Gilles Paquin**
Retraité et ancien Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Membre indépendant

Renseignements sur les principaux rôles et le fonctionnement du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance exerce les fonctions suivantes (article 28) :

- S'assure que le CAG réalise les projets d'acquisition gouvernementale dans le respect des orientations ministérielles ou gouvernementales et du principe de transparence;
- Veille à la mise en place des processus de consultation prévus par la Loi;
- Veille à la mise en place de mesures créant un environnement propice à la mobilisation et à la rétention des ressources humaines, incluant celles permettant le développement et la gestion optimale d'une expertise interne;
- S'assure du maintien par le CAG d'une gouvernance efficace tenant compte des pratiques exemplaires et des approches novatrices en la matière;
- Veille à ce que le CAG se dote d'un code d'éthique, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) et de celles de la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1);
- Examine toute activité susceptible de nuire à la bonne gouvernance du CAG;
- Donne au président du Conseil du trésor, à la demande de ce dernier, son avis sur tout sujet ou lui formule des recommandations;
- Exerce tout autre mandat que lui confie le président du Conseil du trésor.

Fonctionnement (articles 29, 33 et 34)

- **(Art. 29)** Le comité de gouvernance se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire, à la demande du président du comité de gouvernance ou de la majorité des membres. Il peut siéger à tout endroit au Québec.
- **(Art. 33)** Le comité de gouvernance et le comité de vérification peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, exiger que leur soit communiqué tout document ou renseignement utilisé par le CAG. Les dirigeants, employés et mandataires du CAG doivent, sur demande, communiquer aux comités ces documents ou renseignements et leur en faciliter l'examen.
- **(Art. 34)** Le comité de gouvernance est sous l'autorité du président du Conseil du trésor et le comité de vérification est sous celle du comité de gouvernance. Les membres du comité de gouvernance peuvent tenir un huis clos à la fin de chaque séance ordinaire. Le comité doit aviser par écrit son autorité respective et la présidente du Conseil du trésor dès la découverte d'opérations ou de pratiques non conformes.

Comité de vérification

Renseignements concernant les membres du comité de vérification

La présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia LeBel, a nommé, en date du 4 mars 2021, M^{me} Suzanne Petit membre du conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec-Université Laval, ainsi que MM. Décelles et Paquin à titre de membres du comité de vérification du CAG pour un mandat d'une durée de trois ans à compter de cette date. À l'expiration de leur mandat, ces membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Titulaire d'un MBA, M^{me} Petit a évolué dans le monde de la santé depuis de nombreuses années, tant comme infirmière clinicienne qu'à titre de gestionnaire. Elle a notamment occupé les fonctions de directrice générale intérimaire, de directrice générale adjointe aux affaires cliniques à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec ainsi que de directrice des soins infirmiers à l'Hôpital Laval. Elle a siégé sur plusieurs conseils d'administration et comités, ce qui lui accorde une précieuse expérience en matière de gouvernance.

Les membres du comité de vérification au 31 mars 2021 sont :

- **M. Marco Décelles, CPA, CMA, président du comité de vérification**
Directeur général, Fondation québécoise du cancer
Membre indépendant
- **M. Gilles Paquin**
Retraité et ancien Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Membre indépendant
- **M^{me} Suzanne Petit**
Membre du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval
Membre indépendante

Renseignements sur les principaux rôles et le fonctionnement du comité de vérification

Le comité de vérification exerce les fonctions suivantes (article 31) :

- Veille à ce que les processus de consultation des parties prenantes soient appliqués efficacement et adéquatement;
- S'assure qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du CAG soit mis en place et d'en assurer le suivi;
- Veille à ce que des mécanismes de contrôle interne à l'égard des opérations et des pratiques de gestion soient mis en place et s'assure qu'ils soient adéquats et efficaces;
- S'assure que soit mis en place un processus de gestion des risques;
- Révise toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du CAG;
- Veille à ce que le CAG applique son code d'éthique;
- S'assure que les décisions du CAG ou plus généralement ses activités respectent les lois, les politiques et les directives applicables;
- S'assure que le rapport visé à l'article 42 et, le cas échéant, celui visé à l'article 44 portant sur des questions financières contiennent les renseignements exigés par le président du Conseil du trésor.

Fonctionnement (articles 32 à 34)

- **(Art. 32)** Le comité de vérification se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que nécessaire. Il peut siéger à tout endroit au Québec.
- **(Art. 33)** Le comité de gouvernance et le comité de vérification peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, exiger que leur soit communiqué tout document ou renseignement utilisé par le CAG. Les dirigeants, employés et mandataires du CAG doivent, sur demande, communiquer aux comités ces documents ou renseignements et leur en faciliter l'examen.
- **(Art. 34)** Le comité de gouvernance est sous l'autorité du président du Conseil du trésor et le comité de vérification est sous celle du comité de gouvernance. Les membres du comité de vérification peuvent tenir un huis clos à la fin de chaque séance ordinaire, en présence du directeur de l'audit interne du CAG, M. Jean Lemelin. Le comité doit aviser par écrit son autorité respectueuse et la présidente du Conseil du trésor dès la découverte d'opérations ou de pratiques non conformes.

Activités des comités de gouvernance et de vérification

Pour l'exercice 2020-2021, le comité de gouvernance a tenu une séance conjointe avec le comité de vérification le 31 mars 2021.

Cette rencontre d'introduction marque le début des travaux des comités. Présidée par M. Éric Ducharme, secrétaire du Conseil du trésor, cette séance visait, dans un premier temps, une prise de contact entre tous les membres et invités, ainsi que la mise en place du mode de fonctionnement des réunions. Dans un second temps, elle a permis de présenter les avancées du CAG, les dossiers stratégiques ainsi que les priorités à venir.

Lors de cette séance, les membres du comité de gouvernance et du comité de vérification ont formulé une première recommandation à la présidente du Conseil du trésor.

Assiduité des administrateurs aux séances des deux comités

MEMBRES AU 31 MARS 2021	COMITÉ DE GOUVERNANCE	COMITÉ DE VÉRIFICATION
Éric Ducharme	1/1	s. o.
Alain Sans Cartier	1/1	s. o.
Dominique Savoie	1/1	s. o.
Marco Décelles	1/1	1/1
Gilles Paquin	1/1	1/1
Suzanne Petit	s. o.	1/1

Renseignements sur la rémunération

Les membres du comité de gouvernance et du comité de vérification ne sont pas rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Comités consultatifs

Dans le cadre de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*, le CAG doit se doter d'une structure de gouvernance participative avec sa clientèle.

Renseignements concernant les membres des comités consultatifs

Cette structure, visant à appuyer le CAG dans sa mission ainsi que dans l'élaboration du Plan d'acquisitions gouvernementales (PAG), se traduit par la mise en place de comités consultatifs stratégiques et tactiques composés des quatre grands groupes de partenaires : les ministères et organismes, le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), et les réseaux de l'éducation (RÉ) et de l'enseignement supérieur (RES).

Renseignements sur les mandats et le fonctionnement des comités consultatifs

- Les **comités stratégiques** doivent identifier les dossiers d'acquisitions stratégiques qui peuvent être réalisés en commun et être consultés dans l'élaboration du PAG afin de pouvoir notamment, recommander l'inclusion de nouveaux biens et services à des regroupements d'achats.
- Les **comités tactiques** ont pour principal mandat de proposer les orientations et les priorités annuelles des dossiers d'acquisitions.
- Des **comités utilisateurs** sont également mis en place afin de réaliser les projets d'acquisitions gouvernementales. Ces comités ont pour objectif de s'assurer qu'un projet d'acquisitions gouvernementales réponde aux besoins des organismes publics. Ces comités sont composés principalement de membres utilisateurs en provenance d'un ou des réseaux concernés, et ils participent à toutes les étapes d'un projet d'acquisitions gouvernementales.

Le fonctionnement des comités établit que chaque comité est dirigé par un président désigné par les partenaires membres. Les comités du RÉ et RES ont déjà leurs présidents. Quant aux comités des ministères et organismes, la désignation des présidents est prévue lors des prochaines rencontres.

Activités des comités consultatifs

Au total, dix-sept rencontres ont été réalisées entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021, dont trois concernant les comités stratégiques et quatorze pour les comités tactiques. Les premières rencontres ont généralement porté sur la présentation du CAG et sur sa mission.

Les rencontres subséquentes ont permis aux vice-présidences de présenter les dossiers présentant des enjeux, les arrêtés ministériels et le projet du PAG aux différents comités.

5.3 Lois et règlements

Loi constitutive du CAG

- *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01)

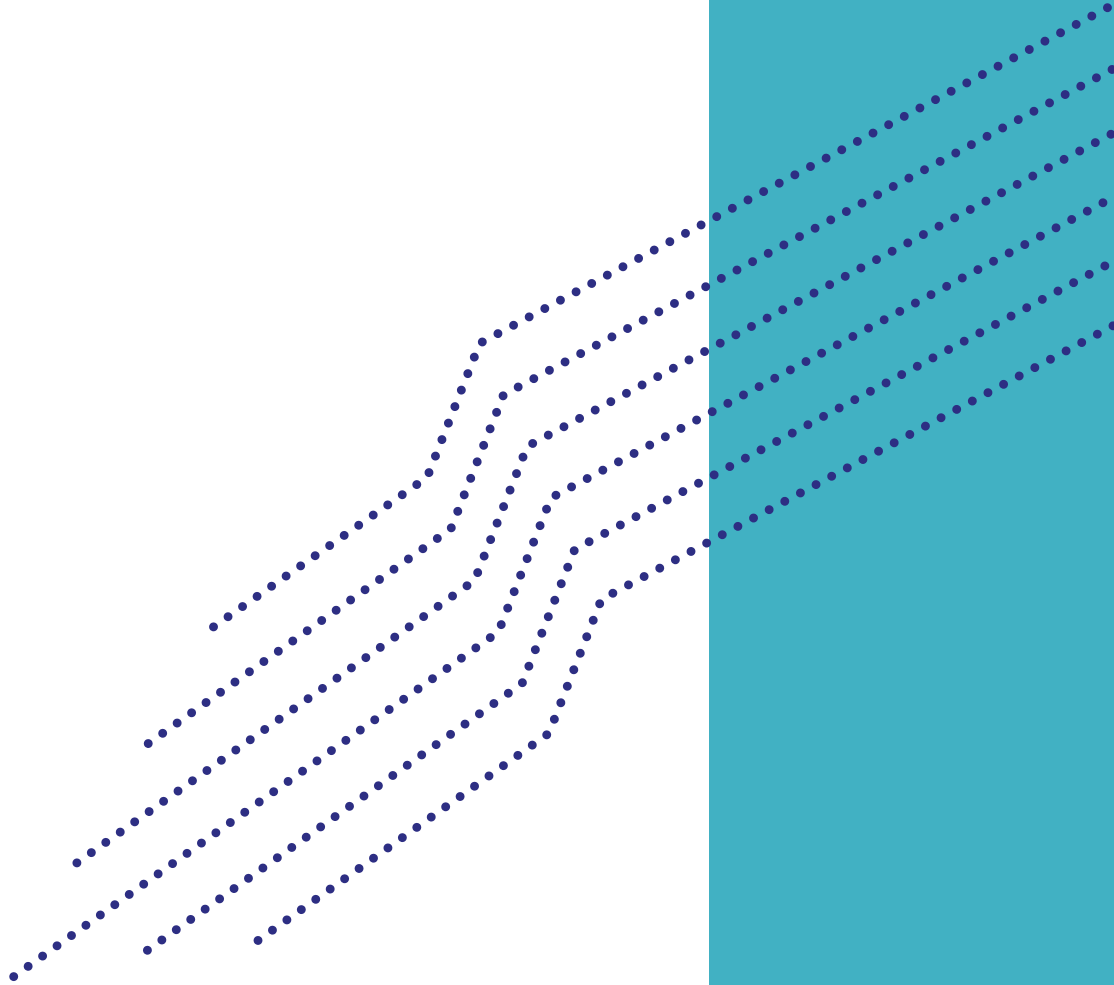
Règlements dont l'application relève du CAG

- *Règlement sur la signature de certains documents du Centre d'acquisitions gouvernementales*
- *Règlement de régie interne du CAG*

Liste non exhaustive des lois et règlements qui peuvent être appliqués par le CAG

- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)
- *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001)
- *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01)
- *Code civil du Québec* (chapitre CCQ 1991)
- *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, chapitre C-1.1)
- *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.5)
- *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)
- *Code de procédure civile* (RLRQ, chapitre C-25.01)
- *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1)
- *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01)
- *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (RLRQ, chapitre C-37.02)
- *Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales* (RLRQ, chapitre C-52.2)
- *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1)
- *Loi électorale* (RLRQ, chapitre E-3.3)
- *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* (RLRQ, chapitre H-1.1)
- *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03)
- *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011)
- *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30)
- *Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse* (RLRQ, chapitre O-5.2)
- *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3)
- *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01)
- *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28)
- *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1)
- *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011)
- *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik* (RLRQ, chapitre V-6.1)

- *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)
- *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
- *Règlement sur les emprunts effectués par un organisme* (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 3)
- *Règlement sur les engagements financiers pris par un organisme* (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 4)
- *Règlement sur les contrats du commissaire à l'éthique et à la déontologie* (RLRQ, chapitre C-23.1, r. 1)
- *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 1,1)
- *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2)
- *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
- *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5,1)
- *Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 7,1)



**Centre d'acquisitions
gouvernementales**

Québec

